



Que faire de charges appelée et non utilisées

Par **epoxy**, le **29/11/2010** à **20:58**

Bonjour,

Suite à un blocage du compteur d'eau général de ma résidence et après expiration du délai de recouvrement par la régie des eaux, les charges appelées pour cela n'ont pas été utilisées. Que doit on faire des sommes importantes ainsi involontairement épargnées: les rendre aux habitants du temps du blocage ? Les rendre aux propriétaires actuels?

Par **chris_idv**, le **29/11/2010** à **21:17**

Bonjour,

Les propriétaires actuels.

Cordialement,